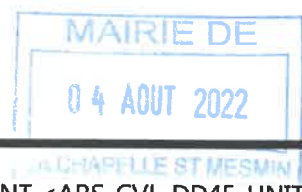


75-31



Nathalie MAILLET

De: ARS-CVL-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-CVL-DD45-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>
Envoyé: mercredi 3 août 2022 10:27
À: Nathalie MAILLET
Objet: Contrôle sanitaire des eaux -- ARS Centre-Val de Loire
Pièces jointes: 00151700.pdf

Madame, monsieur,

Veillez trouver ci-joint les résultats des analyses d'eau effectuées dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'agence régionale de santé pour le préfet.

Ces résultats comportent une conclusion sanitaire.

En ce qui concerne l'eau destinée à la consommation humaine :

- Pour les collectivités publiques

- Dans les 2 jours suivant la date de réception, les résultats doivent être affichés jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles.
- Les résultats sont également consultables sur internet à l'adresse <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

- Pour les collectivités privées

- Dès réception, les résultats doivent être affichés pour information du public concerné jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles.

En ce qui concerne l'eau des piscines :

Dès réception, les résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers et jusqu'à ce que de nouveaux documents soient disponibles.

Mon service se tient à votre disposition

par mail : ars-cvl-dd45-unite-sante-environnement@ars.sante.fr

par téléphone : numéro inscrit sur le rapport d'analyse

Pour le directeur général de l'agence régionale de santé,

la responsable du département : Santé environnementale et Déterminant de Santé,

Annaïg HELLEU

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !

Affaire suivie par :
Nathalie DUFRENOY
Tel : 02 38 77 31 37

Destinataires

MONSIEUR LE RESPONSABLE - MÉTROPOLE PÔLE TERRITORIAL NORD-OUEST - PT NORD-OUEST
MONSIEUR LE PRESIDENT - ORLEANS METROPOLE - DEPR
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAPELLE ST MESMIN - MAIRE DE LA CHAPELLE ST MESMIN

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

METROPOLE-RÉGIE

Prélèvement	00151700	Commune	CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)
Unité de gestion	0754 METROPOLE-RÉGIE	Prélevé le :	vendredi 27 mai 2022 à 15h23
Installation	UDI 000379 LA CHAPELLE ST MESMIN	par :	CARSO-TLB
Point de surveillance	P 0000000375 BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	robinet piscine infirmerie	Motif:	CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	19,5	°C				25,00
Chlore libre	0,35	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,35	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1FM Code SISE de l'analyse : 00165458 Référence laboratoire : LSE2205-56837

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,10	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)			0	
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)			0	

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,25	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	635	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
-------------------	-------	------	--	--	--	------

FER ET MANGANESE

Fer total	<10	µg/L				200,00
Manganèse total	<10	µg/L				50,00

OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.

Sélénium	8	µg/L			10,00	
----------	---	------	--	--	-------	--

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : TRZ Code SISE de l'analyse : 00165459 Référence laboratoire : LSE2205-56841

PESTICIDES TRIAZINES

Atrazine	0,007	µg/L			0,10	
Hexazinone	<0,005	µg/L			0,10	
Métamitron	<0,005	µg/L			0,10	
Métribuzine	<0,005	µg/L			0,10	
Prométhrine	<0,005	µg/L			0,10	
Propazine	<0,020	µg/L			0,10	
Simazine	<0,005	µg/L			0,10	
Terbuméton	<0,005	µg/L			0,10	
Terbutylazin	<0,005	µg/L			0,10	
Terbutryne	<0,005	µg/L			0,10	
Flufenacet	<0,005	µg/L			0,10	

PESTICIDES DIVERS

Total des pesticides analysés	0,075	µg/L			0,50	
-------------------------------	-------	------	--	--	------	--

MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L			0,10	
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L			0,10	
Atrazine déséthyl	0,048	µg/L			0,10	
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L			0,10	
Simazine hydroxy	<0,005	µg/L			0,10	
Terbuméton-déséthyl	<0,005	µg/L			0,10	
Terbuthylazin déséthyl	<0,005	µg/L			0,10	
Atrazine déséthyl déisopropyl	0,020	µg/L			0,10	
Hydroxyterbuthylazine	<0,020	µg/L			0,10	
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L			0,10	
Flufenacet ESA	<0,010	µg/L			0,10	
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE						
Propazine 2-hydroxy	<0,005	µg/L			0,10	
Terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L			0,10	

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00151700)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 26 juillet 2022

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
La référente Eaux potable et de loisirs


Sahondra RAMANANTSOA